



MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE ET REVOCABLE

DC1

ESPLANADE BŒUF AUX SABLETTES – EMPLACEMENT POUR L'EXPLOITATION D'UN CARROUSEL

LETTRE DE CANDIDATURE

En cas de candidature groupée, chaque membre du groupement renseigne et signe le formulaire et produit les renseignements ou documents demandés par le bailleur.

A - Identification du bailleur :

COMMUNE DE LA SEYNE-SUR-MER
Mairie de La Seyne-sur-Mer
20 Quai Saturnin Fabre
CS 60226
83507 LA SEYNE SUR MER CEDEX

B - Objet de la consultation :

Exploitation d'un emplacement sis sur l'esplanade Boeuf aux Sablettes pour l'exploitation d'un carrousel

C - Présentation du candidat.

(Cocher la case correspondante.)

Le candidat se présente seul :

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat individuel, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), Le nom du ou des gérants, son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET ; à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un répertoire figurant dans la liste des [ICD](#).]

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Le candidat est un groupement d'entreprises :

conjoint OU solidaire

En cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire :

NON OU OUI

■ Situation de redressement judiciaire :

Oui (si oui, produire la décision du tribunal de commerce vous autorisant à poursuivre votre activité pendant la durée prévue au contrat) ;

Non

■ Le candidat est :

- une microentreprise ou TPE
- une PME
- autres.....

D – (Dans le cas d'un groupement) : Identification des membres du groupement et répartition des prestations :

(Tous les membres du groupement remplissent le tableau ci-dessous. En cas de groupement conjoint, les membres du groupement indiquent également dans ce tableau la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Nom commercial et dénomination sociale, adresse de l'établissement (*), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET des membres du groupement (***)	Prestations exécutées par les membres du groupement (**)

(*) Préciser l'adresse du siège social du membre du groupement si elle est différente de celle de l'établissement.

(**) Pour les groupements conjoints.

(***) A défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un répertoire figurant dans la liste des [ICD](#).

E - Engagements du candidat individuel ou de chaque membre du groupement.

E1 - Interdictions de soumissionner :

Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, déclare sur l'honneur

- a) n'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles [45](#) et [48](#) de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015.
- b) être en règle au regard des articles [L. 5212-1](#) à [L. 5212-11](#) du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés..

E2 – Capacités :

Le candidat individuel, ou les membres du groupement, produisent, aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles :
(Cocher la case correspondante.)

le formulaire DC2.

les documents établissant ses capacités, tels que demandés dans les documents de la consultation.

F - Désignation du mandataire (en cas de groupement).

Les membres du groupement désignent le mandataire suivant :

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET ; à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un répertoire figurant dans la liste des [LCD](#).]

.....
.....
.....
.....

Le mandataire devra fournir, si le groupement est désigné attributaire, un document d'habilitation signé par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation.